

La boîte à outils



CSQ

Jeunes CSQ

Bonjour,

Le présent document vous est remis par votre syndicat parce que vous avez accepté de relever le défi d'une implication syndicale. Peut-être en êtes-vous à votre première expérience ? Pas de panique ! Cette boîte à outils devrait vous aider à réaliser les tâches qu'on vous a confiées à l'égard des jeunes de votre syndicat : information, mobilisation et mise sur pied d'un comité des jeunes.

Le Comité des jeunes de la CSQ vous propose la façon de procéder suivante :

- prendre brièvement connaissance de l'ensemble du document ;*
- remplir la première partie concernant votre syndicat local ;*
- utiliser les autres sections pour remplir cette partie et mieux connaître la CSQ et votre fédération.*

Nous vous invitons à solliciter l'aide d'un membre de votre syndicat si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés.

Selon les besoins exprimés, certaines sections de la boîte à outils pourraient s'ajouter ou être modifiées.

Nous vous souhaitons bonne chance et nous vous assurons de notre collaboration.

Le Comité des jeunes de la CSQ

Table des matières

Le syndicat local	5
Historique	5
Organigramme	6
Calendrier annuel.....	7
Liste des membres des structures syndicales et coordonnées	8
Portrait des jeunes dans mon syndicat	9
Notre Comité des jeunes.....	10
Mandat du Comité des jeunes	11
Plan d'action	12
Préparation d'une rencontre.....	13
Budget pour un comité des jeunes local	14
Liste des syndicats ou des organisations avec lesquels vous avez des liens de collaboration.....	16
Nos alliances et nos complicités – Nos partenariats	17
Procédures d'assemblée.....	18
Annexe : exemples d'activités.....	19
 Note : Si vous avez besoin de copies supplémentaires de la section Le syndicat local, vous pourrez les récupérer sur le site Web Travail et société du portail de la CSQ, à la section Jeunes et syndicalisme.	
 Le Comité des jeunes de la CSQ	21
Le Comité des jeunes de la CSQ	22
Pourquoi m'impliquer au sein du Comité des jeunes de la CSQ.....	27
Le Réseau des jeunes de la CSQ.....	30
 Profil de la CSQ	31
Un peu d'histoire	32
Organigramme	34
Structures politiques.....	35
 La coordination régionale	43
La coordination régionale.....	44
Signification des cotes des syndicats.....	46
Région administrative et liste des syndicats de la CSQ	47
 Statistiques	61
 Le plan d'action	64

Divers outils	69
Publications concernant les jeunes.....	70
Références utiles	71
Différents sites Web.....	72

Le syndicat local

(Si vous avez un historique de votre syndicat, il serait intéressant de l'insérer ici.)

Mon syndicat : _____

Ma fédération : _____

Ma région : _____

Organigramme du syndicat :

**Calendrier annuel
des rencontres de
votre syndicat**

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying most of the page below the title. It is intended for the user to fill in the annual calendar of meetings for their union.

Liste des membres des structures syndicales et coordonnées

(Ex. : Conseil exécutif, Conseil d'administration, Conseil des délégués, comités)

Portrait des jeunes dans mon syndicat

Nombre de membres :

Nombre de jeunes :

Il serait intéressant que vous établissiez le portrait des jeunes de votre milieu. Vous pourrez déterminer le pourcentage de jeunes salariés dans chacun de vos milieux de travail (hôpital, école...) et le pourcentage des jeunes militants impliqués en ce qui concerne vos instances et vos comités syndicaux (ex. : Conseil exécutif, Conseil d'administration, déléguées et délégués, Comité des femmes, etc.)

Notre Comité des jeunes

Responsable et coordonnées :

Membres :

Responsable du dossier Jeunes au Conseil exécutif et au Conseil d'administration :

Budget de fonctionnement :

Mandat du Comité des jeunes

Le mandat du Comité des jeunes doit être établi clairement par les instances qui le soutiennent. Nous vous proposons deux axes qui peuvent être bonifiés. Selon nous, le Comité des jeunes local est d'abord un lieu de formation de la relève syndicale et aussi, une courroie de transmission entre les jeunes du milieu et les instances syndicales.

De plus, nous vous proposons qu'une ou des personnes de votre comité siègent au Conseil d'administration et/ou au Conseil exécutif de votre syndicat. Ces personnes devront défendre le dossier des jeunes et aider à l'avancement des objectifs que vous vous serez fixés.

Plan d'action

Pour élaborer un plan d'action, il est important de vous fixer des objectifs clairs et réalisables. Ces objectifs doivent tenir compte de votre réalité, des besoins de votre milieu, des moyens dont vous disposez, des disponibilités de vos ressources et, naturellement, de votre budget. À la suite de l'établissement de vos objectifs, vous pourrez choisir les **moyens** qui vous serviront à les atteindre. Ces moyens peuvent être diversifiés : formation des membres de votre comité sur différents sujets (présence au Réseau des jeunes de la CSQ, histoire du mouvement syndical, présidence d'assemblée...), information et formation des jeunes membres de votre syndicat (rencontre d'information pour les nouvelles et les nouveaux, rencontre d'information pour les stagiaires présents dans votre milieu...), écriture d'articles dans les publications de votre syndicat, etc. Vous trouverez, en annexe, des idées d'activités que vous pourrez modeler aux besoins de votre milieu. Votre plan d'action doit aussi contenir l'**échancier et le calendrier** des activités prévues au cours de votre mandat. Le plan d'action du Comité des jeunes de la Centrale peut être un outil intéressant pour faciliter l'établissement de votre propre plan.

Préparation d'une rencontre

Voici quelques éléments qui pourront vous faciliter la tâche lorsque vous organisez une rencontre. Vous pouvez préparer votre propre aide-mémoire selon le fonctionnement de votre syndicat.

Toute réunion a une fonction précise

- dont on attend des résultats différents,
- pour lesquels il faut préciser les objectifs spécifiques,
- qu'il faut planifier.

Il faut également penser au déroulement selon le type de réunion :

- réunion d'information ;
- réunion d'échange et de réflexion ;
- réunion pour consensus ou décision.

Il faut également prévoir :

- les éléments de la convocation : date, heure, lieu et contenu (on peut demander que l'horaire soit respecté) ;
- la façon de transmettre les invitations et les convocations (téléphone, courrier, courriel, etc.)
- un rappel de la convocation, s'il y a lieu (48 heures avant) ;
- la réservation des locaux ;
- le matériel nécessaire (tableau, feuilles et crayons, ruban adhésif, pots d'eau, etc.) ;
- les documents pertinents ;
- une animatrice ou un animateur ;
- une ou un secrétaire ;
- une fiche d'évaluation.

Pendant la rencontre, il importe de :

- respecter l'horaire et le contenu de l'ordre du jour ;
- favoriser la participation de chacune et de chacun ;
- aider les participantes et les participants à préciser leur pensée.

Budget pour un comité des jeunes local

Il est à noter qu'aucun chiffre n'est inscrit compte tenu du fait que les montants requis varient souvent d'une année à l'autre ou d'un syndicat ou regroupement à l'autre.

Pour la réalisation de son plan d'action, le comité local doit soumettre au Conseil d'administration ou au Conseil exécutif du syndicat ou du regroupement sectoriel ou à l'organisation qui en tient lieu, une approximation des montants nécessaires à la poursuite de ses objectifs.

Son projet de budget doit couvrir l'ensemble des activités ou du moins la plus grande partie de ses activités. Ce faisant, le comité s'évite d'avoir à quémander chaque fois qu'une rencontre ou une session de formation doit avoir lieu...

Réunions de votre comité

Frais de salle _____

Frais de production de la documentation pertinente _____

Frais de séjour ou de déplacement _____

Frais de garderie _____

Frais de repas _____

Frais de « civilités » : café, amuse-gueule... _____

Frais de suppléance _____

N. B. Prévoir le nombre de réunions dans l'année.
Pour les suppléances, le coût d'une personne multiplié par le nombre de réunions donnera une approximation assez juste du budget requis.

Activités prévues par le comité

Nombre de réunions fixées
par le comité

Frais de production de la
documentation pertinente

Frais de séjour ou de
déplacement

Frais de garderie

Frais de repas

Frais de « civilités » : café,
amuse-gueule...

Frais de suppléance

Réunions du Réseau des jeunes

Nombre de réunions fixées
par le comité national

Frais de séjour ou de
déplacement

Frais de garderie

Frais de repas

Frais de « civilités » : café,
amuse-gueule...

Frais de suppléance

N. B. Prévoir le nombre de réunions dans l'année.
Pour les suppléances, le coût d'une personne multiplié par le nombre de réunions
donnera une approximation assez juste du budget requis.

**Liste des syndicats ou des organisations
avec lesquels vous avez des liens de collaboration**

Organisation	Personne de référence	Téléphone

Nos alliances et nos complicités Nos partenariats

Comités CSQ

Autres centrales

Organisations étudiantes

Mouvements de jeunes

Procédures d'assemblée

(Vous pouvez insérer ici les procédures d'assemblée de votre syndicat.)

Exemples d'activités

Activités	Où Quand ?	Sujets proposés
Rencontre de stagiaires	<p>Au bureau de votre syndicat ou dans toute autre salle de réunion disponible</p> <p>Dans les universités de votre région</p> <p>(cinq à sept...)</p>	<p>Éducation syndicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> – historique du mouvement syndical, de votre centrale et de votre syndicat local ; – présentation des droits des statuts précaires : liste de priorités, échelle salariale, types de contrat, tâche...
Rencontre du personnel à statut précaire ou du personnel temporaire	Évaluation Probation	<p>Éducation syndicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> – historique du mouvement syndical, de votre centrale et de votre syndicat local ; – présentation des droits des statuts précaires : liste de priorités, échelle salariale, types de contrat, tâche... – présentation des différents comités existant au sein de votre syndicat et des établissements où les gens travaillent. Ex. : conseil des enseignantes et enseignants, conseil d'établissement, comité de santé et sécurité du travail, comité de relations du travail.
Formation pour les nouveaux délégués		<p>Éducation syndicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> – constitution de votre syndicat, – rôle du syndicat, – rôle du délégué, – règles de fonctionnement des assemblées.
Formation pour les représentants au conseil d'établissement		<p>Éducation syndicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> – connaissance de la Loi sur l'instruction publique, – rôle des membres du conseil d'établissement.

Activités	Où Quand ?	Sujets proposés
Formation EHDA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage)		Éducation syndicale : – connaissance des clauses de la convention collective : élèves à risque, comité ad hoc...
Rencontre des nouveaux membres		Éducation syndicale : – historique du mouvement syndical, de votre centrale et de votre syndicat local ; – présentation des droits des statuts précaires : liste de priorités (liste de rappel), échelle salariale, types de contrat, tâche... ; – présentation des différents comités existant au sein de votre syndicat et des établissements où les gens travaillent. Ex. : conseil des enseignantes et des enseignants, conseil d'établissement, comité de santé et sécurité du travail, comité des relations du travail.
Écrire dans les différentes publications de votre syndicat		
Participer aux différentes instances de votre syndicat, de votre fédération, de votre centrale		
Forum de discussion ou débat contradictoire	Faire venir un invité qui élabore sur un sujet prédéterminé et préparer un débat ou une discussion.	– Y a-t-il un conflit intergénérationnel ? – Réforme de l'éducation et de la santé ? – Privatisation du système de l'éducation et de la santé ? – Mondialisation ?

Le Comité des jeunes de la CSQ

Le Comité des jeunes de la CSQ

Brève présentation de la Centrale

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente quelque 160 000 membres, dont plus de 100 000 dans le secteur de l'éducation.

La CSQ compte douze fédérations qui regroupent environ 230 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.).

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien) de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire et des communications.

La place des jeunes dans la CSQ

C'est au milieu des années 1990 que la CSQ a pris la mesure de la sous-représentation des jeunes dans ses rangs. Ce déficit était en très grande partie lié au gel des embauches dans la fonction publique québécoise et au vieillissement des salariés du secteur public québécois. Plus encore, les jeunes qui réussissaient à accéder à un emploi se retrouvaient majoritairement dans des emplois précaires, les jeunes femmes ayant encore plus de difficultés à accéder à un emploi régulier que les jeunes hommes. C'est pourquoi la Centrale décidait alors de mettre sur pied un comité des jeunes. Les objectifs de départ : appréhender la réalité des jeunes et faire cheminer au sein de l'organisation leurs préoccupations, leurs besoins et aussi leur voix.

Le Comité des jeunes est composé de cinq personnes élues par le Conseil général de la CSQ. Leur mandat est d'une durée de trois ans. L'élection a lieu lors de la réunion du Conseil général qui suit le Congrès de la Centrale. Trois postes sont réservés à de jeunes femmes. Les personnes qui peuvent être élues doivent avoir moins de 35 ans. Il n'y a pas de porte-parole ou de présidence à ce comité, les jeunes ayant opté dès le départ pour une direction collégiale et un partage des dossiers sur lesquels ils interviennent à tour de rôle.

Le comité des jeunes a un rôle de représentation des jeunes auprès des instances de la Centrale (Conseil général, Conseil exécutif et Congrès). Il assure également une surveillance étroite des politiques gouvernementales à l'égard des jeunes.

Ce Comité a aussi pour mandats de soutenir l'émergence d'une relève syndicale dynamique et de favoriser l'adoption de pratiques susceptibles d'accroître la participation des jeunes à tous les niveaux de la Centrale ; il veut également favoriser l'ouverture des jeunes à la coopération internationale et aux stages internationaux.

Le Comité des jeunes peut recommander ou appuyer des propositions, mais ses membres n'ont pas le droit de vote à moins qu'ils soient également délégués de leur syndicat respectif. Il faut souligner que seuls les membres délégués de leur syndicat local et accrédités pour le faire ont le droit de vote dans les instances de la CSQ.

Actuellement, nous évaluons à environ 33 % le pourcentage de jeunes membres de la CSQ. Leur progression est liée aux départs à la retraite et aussi à l'augmentation du personnel travaillant dans les secteurs représentés par la CSQ.

Le Comité dispose d'un budget annuel de 25 000 \$ qu'il administre de manière autonome tout en respectant les règles budgétaires en vigueur à la Centrale.

Les membres du Comité se réunissent aussi souvent que nécessaire. Ils bénéficient alors de ce que nous appelons « une libération syndicale ». C'est la CSQ qui rembourse à l'employeur les frais reliés au remplacement de la personne concernée dans son milieu de travail (classe, centre jeunesse ou garderie).

Mandat du Comité des jeunes de la CSQ

Le Comité des jeunes joue un rôle de représentation des jeunes auprès du Conseil exécutif de la Centrale et des personnes déléguées au Conseil général et plus largement, il joue un rôle conseil auprès des instances. Les membres du Comité des jeunes siègent d'office au Conseil général de la CSQ, instance suprême entre les Congrès. Cette instance se réunit quatre fois par année. C'est là que les membres peuvent présenter des avis, faire cheminer des propositions et influencer les orientations de la CSQ.

Les membres du Comité des jeunes peuvent s'adresser directement aux membres du Conseil exécutif de la CSQ, où ils peuvent être reçus aussi souvent qu'ils le souhaitent. Soulignons qu'une des personnes à la vice-présidence de la Centrale est responsable politique du dossier des jeunes au sein du Conseil exécutif.

Le Comité des jeunes a aussi pour mandats de soutenir l'émergence d'une relève syndicale dynamique et de favoriser l'adoption de pratiques susceptibles d'accroître la participation des jeunes à tous les paliers de la Centrale ; il veut aussi favoriser l'ouverture des jeunes à la coopération internationale et aux stages internationaux.

Les membres du Comité sont aussi membres de coalitions externes (Concertation jeunesse, par exemple) et font de la représentation politique à certains comités gouvernementaux. Ce sont les jeunes qui décident de leur adhésion à des groupes ou coalitions et qui font entériner leur choix par le Conseil général de la Centrale.

Enfin, le Comité des jeunes stimule la mobilisation des jeunes, particulièrement sur les questions relatives au travail, à l'exercice des droits syndicaux, à l'équité salariale, à la conciliation famille, vie professionnelle et vie militante et à la défense des services publics.

Composition du Comité des jeunes de la CSQ

Le Comité des jeunes est composé de cinq membres âgés de 35 ans et moins, dont au moins trois femmes. Ces personnes sont élues par le Conseil général pour un mandat de trois ans.

Les membres du Comité des jeunes 2006-2009 sont :

Jean-Simon Carrier, enseignant au primaire à Saint-Hyacinthe et provenant du Syndicat de l'enseignement de Val-Maska, élu au Conseil général de décembre 2006. Il s'agit de son premier mandat au Comité des jeunes.

Patrick Jeannotte, conseiller d'orientation en Montérégie et provenant du Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires de la Montérégie. Il a été élu au Conseil général de mars 2006 et réélu au Conseil général de décembre 2006, pour un mandat de trois ans.

Karine Grimard, enseignante au secondaire à Lac-Mégantic, provenant du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie, élue au Conseil général d'octobre 2003. Il s'agit de son deuxième mandat au Comité des jeunes.

Nancy Bibeau, infirmière au Centre hospitalier de Trois-Rivières, provenant du Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes, infirmières auxiliaires du Cœur-du-Québec, élue au Conseil général d'octobre 2007. Il s'agit de son premier mandat au Comité des jeunes.

Brigitte Larabée, enseignante au secondaire à Fugèreville, au Témiscamingue, provenant du Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue, élue au Conseil général de décembre 2006. Il s'agit de son premier mandat au Comité des jeunes.

Des réalisations importantes

- Tenue de trois Réseaux des jeunes par année regroupant des militantes et des militants des quatre coins du Québec.
- Production d'avis et de mémoires sur les enjeux des jeunes auprès du Conseil exécutif et du Conseil général de la CSQ.
- Production et diffusion d'un Plan de relève syndicale en mai 2007.
- Animation de la rubrique Comité et Réseau des jeunes sur le site Web de la CSQ.
- Publication de la chronique Jeunes dans *Nouvelles CSQ*.
- Participation active au Sommet du Québec et de la jeunesse en 2000.

- Participation à l'organisation du Forum sur la relève syndicale et militante en septembre 2004.
- Participation à un colloque sur les jeunes et les femmes organisé par le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) en octobre 2004.
- Participation à un stage en France sur le syndicalisme en mars 2004 et en juin 2004, en collaboration avec la FTQ et la CSN (au Québec) et Force ouvrière (FO), la Confédération générale du travail (CGT) et la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en France.
- Participation à un colloque sur les jeunes et la santé et sécurité au travail en 2006.
- Participation à l'Université d'été de l'Institut du Nouveau Monde en août 2006.
- Le Comité des jeunes est membre de :

Concertation jeunesse, une coalition qui regroupe 11 organisations :

- La Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire (COOPSCO)
- Le Comité des jeunes de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Le Comité des jeunes de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- ENVironnement JEUnesse (ENJEU)
- La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
- La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)
- Le Comité des jeunes de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- L'organisme Place aux jeunes du Québec (PAJQ)
- Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)
- La Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ)

Le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec, qui est composé de 21 regroupements nationaux de jeunes représentatifs et reconnus dans leurs milieux, ayant comme mission commune la promotion et l'appui au développement des jeunes de moins de 30 ans. L'action du Comité aviseur-jeunes vise à renforcer les interventions d'Emploi-Québec et des partenaires du marché du travail québécois en ce qui a trait aux diverses problématiques d'emploi vécues par les jeunes du Québec.

Le Comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, un comité mis sur pied par le gouvernement du Québec pour assurer le suivi des mesures contenues dans la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009.

Le Comité des jeunes de l'Intersyndicale des services publics (JISP) qui regroupe les comités des jeunes des organisations membres du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) : CSQ, SPGQ, SFPQ, FIQ, APTS.

Pourquoi m'impliquer au sein du Comité des jeunes de la CSQ ?

Daniel B. Lafrenière

Syndicat des employés de soutien de la Mauricie

Un jour, comme c'est souvent le cas, un collègue eut la charmante idée de proposer ma candidature au Comité des jeunes (CJ) de la Centrale. C'est avec fébrilité et avec la volonté de « changer le monde » que j'arrivais dans un Comité où il y avait beaucoup d'enseignantes et d'enseignants. Comme employé de soutien, j'étais assez fier de pouvoir souligner quelques préoccupations particulières de mes pairs. En 1998, nous avons participé à l'émission *Jeux de société* au Canal Vie. Un moment particulièrement intéressant où nous avons pu exposer publiquement différents points de vue sur les enjeux de jeunes syndicalistes engagés. Nous avons même rencontré le ministre de l'Éducation pour présenter certains de nos arguments. Mon passage au Comité des jeunes fut parmi les moments marquants de mon engagement. Avec les autres membres de l'équipe, nous avons vraiment développé des liens solides et travaillé à aplanir le vieux mythe que le syndicalisme doit être ardu et pénible. Nous étions engagés, déterminés et assez fiers d'exprimer parfois des points de vue différents pour alimenter le débat. Nous n'avons finalement pas « changé le monde », mais les quelques graines semées sont devenues des arbres qui produisent maintenant des fruits dont toute la population profite. Le CJ fut pour moi également en quelque sorte un tremplin vers d'autres « arbres » à planter. Le 26 août 1998, je devenais vice-président de la seconde fédération la plus importante numériquement de la Centrale, la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ).

Depuis le 38^e Congrès de la Centrale, en juin 2006, je suis membre du Conseil exécutif de la CSQ comme 2^e vice-président.

Stéphane Moisan

Syndicat du personnel des Centres jeunesse de la Montérégie

Parce que si l'on veut bouger les choses, changer le monde, il faut dire haut et fort ce que l'on pense et, surtout, passer à l'action. C'est dans cette voie que je me suis impliqué dans le Comité des jeunes. Pour développer, par mon implication, des moyens pour que les jeunes membres de notre Centrale se sentent impliqués, écoutés et représentés. Je désire travailler à ce que les jeunes participent, se

mobilisent et développent un sentiment d'appartenance à leur Centrale, mais aussi au syndicalisme en général.

Sonia Cormier
Syndicat de l'enseignement de Champlain

M'impliquer au sein du Comité des jeunes est pour moi une occasion d'avoir une vision globale des préoccupations de notre Centrale et, surtout, de travailler à l'amélioration des conditions de vie des jeunes. Mon engouement pour le syndicalisme est un besoin de poser une pierre pour l'édification d'une société plus équitable pour tous.

Daniel Ringuette
Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue

Pour répondre à un besoin fondamental : trouver des réponses aux nombreuses questions provenant de nos membres. Plus spécifiquement, pour trouver des solutions aux différents obstacles que nous rencontrons ces dernières années, soit le manque de mobilisation des plus jeunes et leur faible sentiment d'appartenance à notre organisation. Je crois fermement à la force des jeunes, mais aussi à la force d'être en groupe, unis dans un même but : améliorer nos conditions de travail qui se dégradent sans cesse. En faisant partie du Comité des jeunes de la CSQ, j'estime pouvoir ouvrir ma région sur le reste de la province et ouvrir la province sur la dure réalité des régions.

Patrick Jeannotte
Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires de la Montérégie

Au sein de mon syndicat local, j'ai occupé pendant deux ans le titre de délégué adjoint et j'étais le représentant du syndicat au Réseau des jeunes de la CSQ. Depuis octobre 2006, j'ai aussi été élu au Comité des jeunes de ma fédération, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec. Ce qui m'a motivé à faire partie du Comité des jeunes est mon intérêt pour tout ce qui concerne l'attraction, l'insertion et la rétention des jeunes en emploi. De plus, je voulais exprimer la vision des professionnels et faire découvrir aux autres jeunes du Comité et du Réseau notre réalité qui peut être parfois bien différente de ce que l'on peut percevoir de l'extérieur.

Finalement, je voulais transmettre aux plus vieux les intérêts et les valeurs et surtout la vision du syndicalisme que les jeunes peuvent avoir et surtout essayer de trouver des moyens pour amener les nouveaux venus dans des activités de militantisme syndical.

Jean-Simon Carrier
Syndicat de l'enseignement de Val-Maska

Les raisons qui m'ont motivé à participer au Réseau des jeunes sont simples. Après avoir baigné dans le syndicat à la suite de ma première année d'enseignement et à la suite des responsabilités de l'opération Z (menant à la FAE), j'ai recommencé l'année en voulant m'impliquer plus sur le plan syndical. Mon président m'a nommé comme représentant local au Réseau des jeunes et il m'a aussi lancé l'idée de poser ma candidature au Comité. Je suis allé au premier Réseau et j'ai tout de suite adoré la formule. Le 15 décembre 2006, j'ai été élu et maintenant, je trouve les possibilités très intéressantes. Je suis motivé à être partie prenante de la situation actuelle. J'en ai marre d'être dans mon salon et de crier après la télévision. Le Comité des jeunes me permet de jouer un mince rôle, mais tout de même un rôle dans la vie québécoise et me permet de prendre de l'expérience.

M'affirmer
Imaginer
Militer
Provoquer
Lutter
Influencer
Questionner
Unifier
Ecouter
Revendiquer

Le Réseau des jeunes de la CSQ

Le Comité des jeunes est appuyé dans son travail et sa réflexion par un Réseau des jeunes qui est réuni trois fois par année. Chaque rencontre, dont le déroulement est échelonné sur deux journées, se tient pendant le temps de travail. Environ une cinquantaine de jeunes issus des syndicats locaux et représentant la majorité des régions du Québec participent au Réseau. C'est un lieu de formation syndicale, d'échange et d'action. Par exemple, lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, les positions défendues par le Comité des jeunes avaient été élaborées avec le Réseau et appuyées ensuite par le Conseil général. Ainsi, les jeunes avaient toute la légitimité pour intervenir au nom de leurs collègues.

Les membres du Réseau sont la voix des jeunes de leur syndicat respectif. À ce titre, ils doivent développer dans leur milieu des façons de consulter les autres jeunes et de faire circuler l'information. Plusieurs sont élus dans les structures syndicales locales ; d'autres sont membres du Comité des jeunes local. Mais tous sont délégués par leur syndicat. Dans certaines fédérations de la CSQ de taille plus modeste, c'est la fédération qui délègue une ou un jeune pour représenter les jeunes de ce milieu. C'est le cas notamment pour les centres de la petite enfance (CPE) et pour les employés de soutien du réseau de la santé et des services sociaux.

Les effets d'une telle politique commencent à se faire sentir, car on constate une progression de la présence des jeunes à la direction syndicale locale, dans les délégations syndicales au sein des instances comme le Congrès, le Conseil général et au sein des autres comités de la Centrale. Quelques membres d'exécutifs locaux sont passés par le Réseau ou ont été membres du Comité des jeunes.

Prochaines rencontres du Réseau

1. **Date :** _____
Lieu : _____

2. **Date :** _____
Lieu : _____

3. **Date :** _____
Lieu : _____

Profil de la CSQ

Un peu d'histoire¹

Parti d'un rassemblement d'institutrices rurales, notre mouvement syndical a pris de l'essor et est rapidement devenu une force incontournable dans le débat social et politique pour faire valoir les droits des travailleuses et travailleurs.

- 1936** L'Association catholique des institutrices rurales, qui allait devenir en 2000 la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), fut créée en 1936 par Laure Gaudreault, une institutrice scandalisée devant leurs conditions salariales et de travail. Étant donné l'emprise de l'Église sur la population et les affaires publiques, les conditions de vie du syndicalisme sont difficiles.
- 1939** Fondation de la Fédération provinciale des instituteurs ruraux.
- 1942** Fondation, par Léo Guindon, de la Fédération des instituteurs et institutrices des cités et villes.
- 1946** C'est l'époque de la « grande noirceur » au Québec. L'Union nationale, ayant à sa tête Maurice Duplessis, fait la vie dure aux syndicats. D'ailleurs, ce dernier s'acharnera à détruire l'Alliance des professeurs de Montréal, un syndicat puissant de l'époque. Malgré les volontés avouées de Duplessis, le mouvement syndical reprend des forces et se radicalise pour affronter celui qui veut les anéantir. À ce moment, les trois fédérations fusionneront pour donner naissance à la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec (CIC).
- 1967** La CIC devient la Corporation des enseignants du Québec (CEQ) ; elle abandonne en même temps son caractère confessionnel et entreprend sa première négociation à l'échelle du Québec. Le gouvernement du Québec adopte sa première loi spéciale, le bill 25, qui réprime sévèrement les enseignantes et les enseignants en grève.
- 1974** La CEQ se transforme en centrale syndicale, la Centrale de l'enseignement du Québec, et souhaite regrouper l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de l'enseignement public, de la santé et des services sociaux, des établissements d'enseignement privé et du loisir.
- 1988** Lorraine Pagé est élue à la tête de la CEQ ; elle devient la première femme à accéder à la présidence d'une centrale syndicale au Québec.
- 1992** La CEQ modifie l'ensemble de ses statuts, de sa structure et de ses services lors de son 33^e Congrès de juin 1992.

¹ Extrait de *Profil de la CSQ*.

- 1997** À la suite d'une vaste consultation, la CEQ tient un Congrès d'orientation dont les thèmes principaux sont le rapprochement mutuel des membres et de l'organisation, la refondation du syndicalisme dans chaque établissement et le renforcement des solidarités.
- 1999** Monique Richard succède à Lorraine Pagé comme présidente de la CEQ.
- 2000** Lors de son 36^e Congrès, la CEQ change de nom et devient la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) afin de mieux refléter la diversité de son membership.
- 2003** Réjean Parent est élu président lors du 37^e Congrès.
- 2006** Réjean Parent est réélu comme président lors du 38^e Congrès.

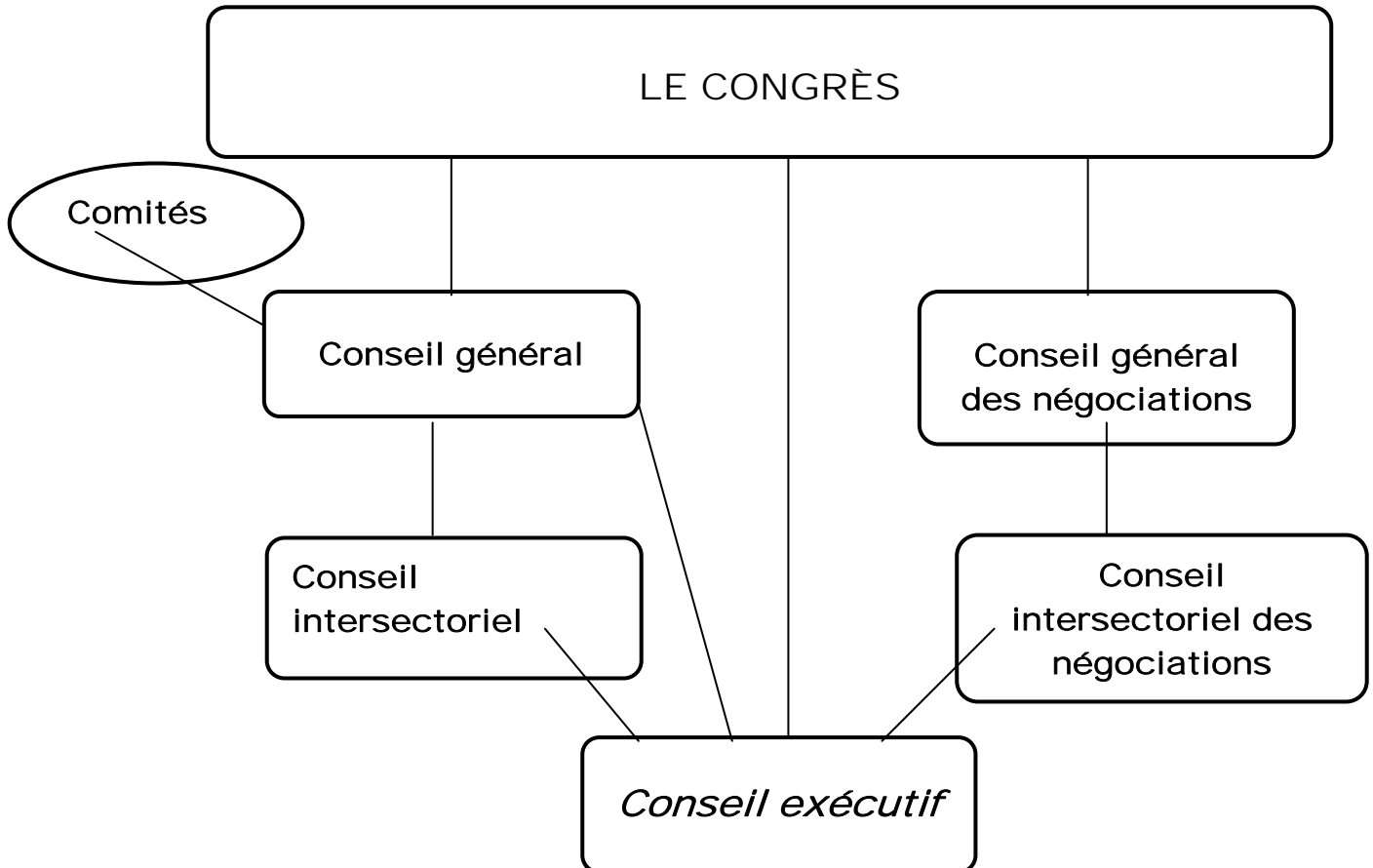
Liste des présidentes et présidents

1946-1951 :	Léo Guindon (5 ans)
1951-1965 :	Léopold Garant (14 ans)
1965-1970 :	G.-Raymond Laliberté (5 ans)
1970-1978 :	Yvon Charbonneau (8 ans)
1978-1982 :	Robert Gaulin (4 ans)
1982-1988 :	Yvon Charbonneau (6 ans)
1988-1999 :	Lorraine Pagé (11 ans)
1999-2003:	Monique Richard (4 ans)
2003 -	Réjean Parent

Laure Gaudreault, grâce à son audace, à sa perspicacité et à sa ténacité, est la véritable pionnière du syndicalisme enseignant au Québec. Elle fonde, en 1936 dans Charlevoix, le premier syndicat d'institutrices rurales au Québec. Elle est, en 1946, cofondatrice et longtemps vice-présidente de la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec (CIC), devenue en 1974 la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et, aujourd'hui depuis l'an 2000, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).



ORGANIGRAMME



- C** = Comités de la Centrale dont le Comité des jeunes CSQ
CG = Conseil général
CGN = Conseil général des négociations
CI = Conseil intersectoriel
CIN = Conseil intersectoriel des négociations
CE = Comité exécutif

Note : Les fédérations et les regroupements sectoriels délèguent des représentantes et des représentants aux congrès, CG, CI, CGN, CIN et les syndicats délèguent des représentantes et des représentants aux congrès, CG et CGN.

Structures politiques

Chaque syndicat est membre de la CSQ et est représenté à toutes les instances où sont prises les décisions sur les orientations et les actions de la Centrale.

Cette participation directe des syndicats à tous les niveaux de l'organisation assure une vie démocratique interne et enrichissante.

Congrès

Le Congrès général est l'autorité suprême de la Centrale. Il détermine les politiques générales, les objectifs majeurs, les grandes lignes d'action et les grandes priorités. Il peut aussi, exceptionnellement, établir des politiques particulières, des objectifs spéciaux ou des programmes d'action plus immédiats.

Tous les syndicats sont représentés (au prorata de leurs effectifs) à cette instance triennale qui regroupe près de 1000 congressistes.

Si des circonstances l'exigent, des congrès extraordinaires peuvent aussi être convoqués.

Conseil général

La Centrale est gouvernée, entre ses congrès, par un Conseil général responsable au Congrès. Le Conseil général précise les orientations de la Centrale et prend toute mesure nécessaire à la réalisation des décisions du Congrès général ; il adopte le plan d'action et le budget et peut établir des politiques nouvelles sujettes à révision par le Congrès général.

Le Conseil général se réunit quatre ou cinq fois par année. La délégation de chaque syndicat affilié est établie au prorata du nombre de membres qu'il représente. Environ 300 personnes participent au Conseil général.

Conseil exécutif

Le Conseil exécutif est l'instance exécutive de la Centrale ; il est composé de cinq personnes libérées à temps plein. L'élection des membres du Conseil exécutif se fait lors des congrès ordinaires ; leur mandat est de trois ans.

Le mandat du Conseil exécutif consiste à :

- expédier les affaires courantes ;
- établir les programmes d'action ;
- en contrôler l'exécution ;
- voir à l'organisation et au fonctionnement des services ;
- assurer la représentation de la Centrale.

Conseil intersectoriel

Le Conseil intersectoriel, instance de coordination et de décision, est composé d'une vingtaine de personnes qui représentent les fédérations, les regroupements, l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.) et le Conseil exécutif de la CSQ.

Le Conseil intersectoriel a pour fonctions, notamment :

- de contribuer à la préparation du plan d'action et du budget ;
- d'adopter le plan d'opération ;
- d'attribuer les allocations de péréquation ;
- d'adopter la politique d'intégration des nouveaux affiliés.

Les structures de négociation

Dans les secteurs public et parapublic, la négociation des conditions de travail est de la responsabilité du regroupement sectoriel qui voit à négocier le contenu national.

À cause du caractère public et politique de cette négociation, d'une part, et à cause du rôle central que joue le gouvernement, d'autre part, la négociation des secteurs public et parapublic nécessite une action concertée, une stratégie bien articulée et des interventions publiques claires. L'action des composantes de la CSQ se doit d'être coordonnée ; cette coordination implique la négociation de certaines matières à une table commune ou en alliance avec d'autres.

La négociation des secteurs public et parapublic est coordonnée par deux instances : le Conseil intersectoriel des négociations et le Conseil général des négociations.

Conseil intersectoriel des négociations

Cette instance est composée de représentantes et de représentants des regroupements sectoriels des secteurs public et parapublic et du Conseil exécutif. Le CIN a pour mission de coordonner l'ensemble des négociations aux points de vue :

- de la stratégie ;
- des contenus ;
- de l'information ;
- de l'action.

Conseil général des négociations

Cette instance se compose de représentantes et de représentants des syndicats des secteurs public et parapublic ; le CGN a pour mission :

- de se prononcer sur toute question que lui soumet le CIN ;
- de se prononcer sur la stratégie globale et les questions relatives à l'action et à la mobilisation ;

- d'adopter la demande et le règlement sur les matières intersectorielles ;
- d'établir ses règles de fonctionnement ;
- de définir les objets de table commune.

Fédérations, regroupements et syndicats

À la CSQ, les syndicats représentant une ou plusieurs catégories de personnel se retrouvent au sein de treize fédérations et regroupements professionnels. Cette organisation favorise l'union des différentes catégories de salariés sur la base de leurs intérêts communs.

Cette approche permet aussi aux fédérations et aux regroupements de bénéficier de l'indépendance nécessaire à l'établissement de leurs priorités syndicales et professionnelles. Les syndicats, réunis en fédération ou en regroupement, peuvent ainsi se réaliser pleinement tout en participant, au sein des instances de la CSQ, à l'évolution de tous les grands dossiers sociaux et politiques.

Toutes les fédérations et tous les regroupements sont autonomes et aucun ne peut interférer dans l'action syndicale d'un autre.

Les fédérations de la CSQ

Éducation

Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)
77 964 membres

Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ)
20 000 membres

Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE)
6 055 membres

Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (F.P.S.E.S.) (CSQ)
4 314 membres

Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC)
1 455 membres

Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP)
2 101 membres

Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC)
830 membres

Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (CSQ)
2 540 membres

Santé et services sociaux

Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (CSQ)
1 200 membres

Fédération de la santé du Québec, FSQ-CSQ
6 839 membres

Loisir et culture

Fédération du personnel du loisir, de la culture et du communautaire (FPLCC) (CSQ)
296 membres

Retraite

Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.)

Presque 50 000 personnes forment l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.). La CSQ est la seule centrale qui regroupe ses membres à la retraite dans une association leur offrant une gamme complète de services, avec droit de représentation à toutes les instances démocratiques de la CSQ et accès aux services de sécurité sociale, notamment.

Les regroupements et syndicats

Syndicat des responsables de formation pratique de l'Université Laval (SRFPUL) (CSQ)
63 membres

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke (SCCCUS)
2181 membres

Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL-CSQ)
882 membres

Association des professeurs d'enseignement clinique de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke (CSQ)
614 membres

Syndicat des employés en radio-télédiffusion de Télé-Québec (SERT)
85 membres

Association des réalisateurs et réalisatrices de Télé-Québec
24 membres

Syndicat des employées et employés de MusiquePlus (CSQ)
98 membres

Syndicat des employées et employés municipaux du Québec (CSQ)
10 membres

Groupe en cartel de négociation avec la FSE

Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ)
7 100 membres

Alliance des intervenantes en milieu familial (ADIM)

Premier syndicat de travailleuses autonomes

Devant l'arrivée des travailleuses et travailleurs autonomes sur le marché du travail, les organisations syndicales doivent adapter leurs pratiques traditionnelles. La CSQ a décidé d'innover en inventant un nouveau modèle de relations du travail afin de défendre les droits des intervenantes en milieu familial qui travaillent pour les centres de la petite enfance. La première association a été fondée à Laval, à l'automne 1997. Aujourd'hui, on en compte cinq à travers le Québec.

Comités et réseaux

La CSQ s'est dotée de comités-conseils relevant du Conseil général pour développer ses analyses et ses orientations. Plusieurs comités organisent des réseaux regroupant des représentantes et des représentants des affiliés afin de créer un lieu d'échange et de formation pour toute question touchant l'organisation.

Comité d'action sociopolitique

Le Comité d'action sociopolitique a comme premier mandat de conseiller le Conseil général dans les décisions à prendre concernant les actions à caractère sociopolitique de la CSQ. Il doit plus particulièrement veiller à ce que les orientations politiques établies par les congrès soient respectées au Conseil général.

Comité en éducation pour un avenir viable (EAV)

Le rôle du Comité en éducation pour un avenir viable en est un de réflexion, d'analyse, d'animation, de formation. Il exerce aussi un rôle conseil auprès des instances afin que les préoccupations liées à l'EAV et que les réalisations du mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB) comme la protection de l'environnement, la conservation des ressources, la promotion de la paix, de la non-violence, de la solidarité, des droits de la personne, de la démocratie, de la coopération et du développement durable soient le plus possible intégrées aux orientations et aux pratiques de la CSQ et de ses organismes affiliés.

Comité de santé et sécurité du travail

Le Comité est composé de cinq membres, dont trois proviennent du secteur de l'éducation et deux, du secteur de la santé. Dans le secteur de l'éducation, deux personnes représentent les enseignantes et les enseignants et une provient du personnel de soutien. Dans le secteur de la santé, un membre provient des professionnels, et un, des infirmières et des infirmiers. Le Comité a le mandat général de préparer le plan d'action et les orientations du secteur de la santé et de la sécurité du travail. À cet effet, il a, entre autres, à choisir les sessions de formation auprès des membres, à prévoir et à préparer les réseaux politiques en santé et sécurité du travail, chaque année.

Comité des jeunes

À la CSQ, les jeunes ont leur comité. Ceci leur permet d'être représentés directement auprès du Conseil exécutif de la Centrale et des personnes déléguées au Conseil général. Le Comité assure également une surveillance étroite des politiques gouvernementales à l'égard des jeunes.

Le Comité des jeunes a aussi pour mandat de soutenir l'émergence d'une relève syndicale dynamique et de favoriser l'adoption de pratiques susceptibles d'accroître la participation des jeunes à tous les niveaux de la Centrale. Il veut également favoriser l'ouverture des jeunes à la coopération internationale et aux stages internationaux. Enfin, il stimule la mobilisation des jeunes particulièrement sur les questions relatives au travail, à la défense des services publics, à l'exercice des droits syndicaux, à l'équité salariale et à la conciliation famille, vie professionnelle et vie militante.

Comité de la condition des femmes

Actuellement, le Comité de la condition des femmes est composé de cinq femmes choisies par le Réseau de la condition des femmes et élues par le Conseil général. La responsable du Comité est libérée à temps plein. Elle doit, notamment, assurer la mise en œuvre du plan d'action du Comité, assurer les liens avec l'appareil ainsi que le mouvement des femmes et représenter le Comité dans certaines instances politiques. Les

autres membres du Comité sont libérés au besoin en fonction des dossiers particuliers qui leur sont confiés.

Comité des droits des gais et lesbiennes

Le Comité des droits des gais et lesbiennes est composé de cinq personnes. Trois sièges sont réservés à des femmes. À défaut d'être pourvus, ces postes sont ouverts à toutes et à tous, sans détermination de sexe. Ces personnes sont élues par le Conseil général et exercent un rôle de réflexion, d'analyse, d'intervention et de représentation pour favoriser la prise en compte de la situation et des préoccupations des membres gais et des membres lesbiennes de la CSQ.

Comité des finances

Le Comité des finances se compose de cinq personnes. Sont membres d'office, mais sans droit de vote, la personne qui occupe le poste de secrétaire-trésorier et un membre du personnel occupant un poste de responsabilité administrative. Le Comité des finances assure le contrôle et la vérification du mandat d'administration confié au Conseil exécutif et à l'appareil de gestion de la Centrale.

Comité des statuts et règlements

Le Comité des statuts et règlements se compose de sept membres, dont cinq sont désignés par le Conseil général et deux, par le Conseil exécutif. Le Comité doit étudier toute proposition de modification aux statuts, de modification ou d'abrogation de règlements.

Conseil permanent de conciliation (CPC)

Le Conseil permanent de conciliation est composé de trois personnes et de deux personnes désignées à titre de substitut, choisies par le Conseil général. Lors d'un conflit entre organismes affiliés ou entre la Centrale et un organisme affilié, le Conseil permanent de conciliation a pour fonction d'amener les parties à une entente soit sur le fond, soit sur un mécanisme propre à mener un règlement.

Réseau à l'intention des militantes et des militants de la CSQ

À l'exception du Comité des statuts et règlements et du Comité des finances, tous les comités tiennent au moins deux réseaux réguliers annuellement. Ces réseaux regroupent des militantes et des militants des différentes fédérations. Selon la conjoncture, des rencontres extraordinaires peuvent s'ajouter. Les réseaux sont des lieux privilégiés qui permettent aux membres de la Centrale de discuter de leurs préoccupations et des dossiers qui les interpellent. Ces réseaux sont des lieux d'échange d'information et de

formation pour toute question touchant l'organisation. Ce sont aussi d'excellents endroits pour parfaire la formation syndicale sur des thématiques diverses.

La coordination régionale

La coordination régionale

La transformation de nos structures au milieu des années 1970 a entraîné l'élimination des fédérations régionales, au profit d'une plus grande autonomie locale et d'une relation directe entre les syndicats et la Centrale.

Le Congrès d'orientation de juin 1982 adoptait la résolution suivante :

Que la CEQ favorise, sur les lieux de travail et au niveau régional, la réalisation d'actions conjointes tels : sessions d'éducation syndicale, réunions d'information, journaux, *etc.*, entre groupes membres de la CEQ et groupes appartenant à d'autres organisations syndicales et que, dans la même ligne, la CEQ favorise l'établissement de mécanismes de coordination au niveau régional.

Le Congrès de 1992, pour sa part, reconnaissait que « le développement de la solidarité au niveau régional doit être une préoccupation du Conseil intersectoriel et du Conseil intersectoriel des négociations² ».

En 1994, le Congrès « invite les affiliés, sous la coordination de la Centrale, à se doter de mécanismes de participation et de mobilisation au niveau régional³ ».

En 1997, le Congrès, afin de « développer l'identité collective, le sentiment d'appartenance et la solidarité interne », donnait mandat au Conseil exécutif d'examiner « avec les affiliés de chacune des régions, l'état de la situation, recherche avec eux les façons de l'améliorer et établit les mécanismes qui permettraient à la Centrale de collaborer à cette dynamique de solidarité régionale et de la coordonner⁴ ».

En 2000, le Congrès adoptait la proposition suivante :

Le Congrès reconnaît l'importance de la coordination régionale à l'égard de l'action revendicative, professionnelle, sociale et politique, dans le respect de la diversité de la Centrale, et la CSQ y accorde les ressources humaines et financières nécessaires.

Le document thématique, dans sa section intitulée *Une stratégie porteuse d'espoir*, invitait à l'adoption de cette proposition en ces termes :

Comprendre et partager notre projet de société doit aussi déboucher sur l'action. La présence de plusieurs catégories de personnel dans une même région, voire une même localité, constitue une richesse sur laquelle il faut construire. Le regroupement de nos forces au niveau régional facilite l'émergence de complicité à l'interne et à l'externe et permet le développement de stratégies de travail, ensemble, sur des préoccupations communes.

² Résolution 2.23 du XXXIII^e Congrès de la CEQ.

³ Résolution 2.66 du XXXIV^e Congrès de la CEQ.

⁴ Résolution 4.2 du XXXV^e Congrès de la CEQ.

Dans cette optique, on peut penser à une appropriation collective de certaines problématiques communes dans des espaces régionaux, tels l'emploi par l'intermédiaire des Conseils régionaux de développement, la fiscalité et la pauvreté au sein de Solidarité populaire Québec et des coalitions régionales pour la Marche des femmes et le développement viable à travers les structures régionales du Réseau EAV.

Un fait demeure toutefois : stimuler l'engagement des membres, les y accompagner, profiter de toutes les occasions pour renforcer la formation et l'action politique exigent la mise en place de mécanismes de soutien à l'action régionale des syndicats pour faire face aux nouveaux défis.

Nous vous invitons maintenant à indiquer, dans la case ci-après, votre région administrative pour tenter d'établir des liens avec les jeunes des syndicats affiliés présents sur votre territoire.

Région administrative

Signification des cotes des syndicats

- A - FPPE** – Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec
- D - FPSS** – Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ)
- E - FPSES** – Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (F.P.S.E.S.-CSQ)
- F - FPEP** – Fédération du personnel de l'enseignement privé (CSQ)
- G - FIPEQ** – Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (CSQ)
- H - FSQ** – Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ)
- L - FPLCC** – Fédération du personnel du loisir, de la culture et du communautaire (FPLCC) (CSQ)
- M -** Télé-Québec
- N - FEC** – Fédération des enseignantes et enseignants de cégep
- P - FPPC** – Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC)
- Q -** Employées et employés municipaux
- R - A.R.E.Q.** – Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec
- T - F4S** – Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (CSQ)
- U -** Professeures et professeurs et chargées et chargés de cours d'université
- V -** Professionnelles et professionnels des universités et de la recherche
- Z - FSE** – Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

Régions administratives et liste des syndicats de la CSQ

Région administrative 01 : Bas-Saint-Laurent

- A-02 Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Bas St-Laurent
- A-03 Syndicat des professionnelles et professionnels de commissions scolaires du Grand-Portage (CSQ)
- H-02 Syndicat des infirmières et infirmiers de l'Est du Québec (S.I.I.E.Q.) (C.S.Q.)
- N-71 Syndicat des enseignants et enseignantes du Cégep de Matane (CSQ)
- P-17 Syndicat des professionnelles et professionnels du Cégep de La Pocatière
- P-53 Syndicat des professionnelles et professionnels du Cégep de Rimouski
- P-56 Syndicat des professionnels du Cégep de Matane (CSQ)
- P-57 Syndicat du personnel professionnel du Cégep de Rivière-du-Loup (CSQ)
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 01
- Z-19 Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ)
- Z-63 Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis

Région administrative 02 – Saguenay – Lac-Saint-Jean

- A-22 Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires Lac St-Jean, Pays-des-Bleuets et Baie-James
- A-23 Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Saguenay
- D-70 Syndicat régional des employés de soutien (CSQ)
- G-20 Alliance des intervenantes en milieu familial – Saguenay (CSQ)
- H-06 Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (SIISNEQ) (CSQ)

- P-13 Syndicat des professionnelles et professionnels du Collège de Saint-Félicien (CSQ)
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 02
- T-51 Syndicat des employées et employés du secteur bureau (CSQ) (Centre hospitalier de Jonquière)
- Z-04 Syndicat de l'enseignement du Lac St-Jean
- Z-05 Syndicat de l'enseignement du Saguenay
- Z-06 Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon (S.E.L.H.)
- Z-07 Syndicat de l'enseignement de la Jonquière

Région administrative 03 : Québec

- A-26 Syndicat du personnel professionnel des commissions scolaires de la région de Québec (SPPRÉQ)
- D-55 Syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (CSQ)
- E-29 Syndicat des interprètes du Collège Ste-Foy
- E-31 Syndicat du personnel de soutien du Cégep François-Xavier-Garneau (CSQ)
- E-94 Syndicat des interprètes professionnels du SRIEQ (CSQ)
- E-95 Syndicat des éducatrices spécialisées du Collège de Sainte-Foy (CSQ)
- F-01 Syndicat des enseignants du Collège Bart
- F-46 Syndicat du personnel du Collège O'Sullivan de Québec (CSQ)
- F-88 Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège de Champigny (CSQ)
- G-25 Syndicat des intervenantes en petite enfance de Québec (SIPEQ-CSQ)
- G-40 Alliance des intervenantes en milieu familial de Québec, Rive-Nord, Rive-Sud (CSQ)
- G-65 Syndicat de la nouvelle union (CSQ)
- L-13 Syndicat du personnel d'établissements d'accueil touristique
- N-80 Syndicat des professeurs du Cégep de Ste-Foy

- P-40 Syndicat du personnel professionnel de Champlain St. Lawrence
- P-84 Association des professionnelles et professionnels du Cégep Limoilou
- P-94 Syndicat des professionnels du Cégep François-Xavier-Garneau
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 03
- T-05 Syndicat des professionnelles et professionnels de la santé et des services sociaux de la région de Québec (CSQ)
- T-06 Syndicat du personnel professionnel et technique de l'Agence de la Capitale-Nationale (CSQ)
- T-16 Syndicat des professionnelles et professionnels de la santé publique de Québec (CSQ)
- T-90 Syndicat des employés(es) du Centre de réadaptation Ubalde-Villeneuve (CSQ)
- U-75 Syndicat des responsables de formation pratique de l'Université Laval (SRFPUL) (CSQ)
- V-20 Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL-CSQ)
- Z-10 Syndicat des enseignantes et enseignants de Charlevoix
- Z-11 Syndicat de l'enseignement de la région de Québec (SERQ)
- Z-13 Syndicat de l'enseignement de Portneuf (CSQ)
- Z-17 Syndicat de l'enseignement des Deux Rives (SEDR-CSQ)

Région administrative 04: Mauricie

- A-19 Syndicat du personnel professionnel de l'éducation du Cœur du Québec (CSQ)
- D-03 Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (CSQ)
- F-13 Alliance des enseignants du Séminaire des Trois-Rivières (CSQ)
- F-30 Syndicat du personnel du Séminaire Ste-Marie (CSQ)
- F-81 Association des employés du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières
- F-92 Syndicat du personnel de l'École commerciale du Cap (CSQ)

- H-01 Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes, infirmières auxiliaires du Cœur-du-Québec (SIIACQ) (CSQ)
- L-14 Syndicat du personnel des organismes régionaux de loisir
- P-02 Syndicat des professionnels du Cégep de Shawinigan (CSQ)
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 04
- T-07 Syndicat des professionnels(les) de l'Agence Mauricie–Centre-du-Québec (CSQ)
- T-39 Syndicat de Domrémy Mauricie/Centre-du-Québec (CSQ)
- Z-20 Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.)
- Z-21 Syndicat de l'enseignement des Vieilles Forges

Région administrative 05 : Estrie

- A-07 Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires de l'Estrie
- D-82 Syndicat du personnel technique et administratif de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke-CSQ
- D-97 Townships Regional Union of Support Staff (CSQ)/Syndicat régional du personnel de soutien des Townships (CSQ)
- D-98 Syndicat des employés(es) manuels (es) du soutien scolaire de Sherbrooke (CSQ)
- E-41 Syndicat du personnel de soutien du Collège de Sherbrooke
- E-90 Champlain Regional College Lennoxville Support Staff Union
- E-92 Syndicat du personnel du CEMEQ (CSQ)
- G-28 Alliance des intervenantes en milieu familial – Estrie (CSQ)
- G-29 Syndicat des intervenantes en petite enfance de l'Estrie (CSQ)
- N-68 Syndicat des enseignants du Cégep Champlain de Lennoxville (CSQ)
- P-01 Association des professionnels du Cégep Champlain de Lennoxville (CSQ)
- P-62 Syndicat du personnel professionnel du Collège de Sherbrooke

- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 05
- U-70 Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke (SCCCUS)
- U-88 Association des professeurs d'enseignement clinique de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke (CSQ)
- Z-78 Syndicat de l'enseignement de l'Estrie

Région 06 : Montréal

- A-11 Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal
- A-12 Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Montréal
- A-13 Syndicat des professionnelles et professionnels des services éducatifs de la région de Montréal
- D-88 Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île (CSQ)
- E-02 Syndicat du personnel de soutien du Collège d'Ahuntsic (CSQ)
- E-08 Association du personnel de soutien administratif du Collège John Abbott
- E-09 Syndicat du personnel de soutien du Collège de Bois-de-Boulogne
- E-14 Syndicat des employé(e)s techniques et de soutien de Services documentaires Multimedia Inc.
- E-22 Syndicat du personnel de soutien de Dawson (S.P.S.D.)
- E-61 Association du personnel de l'École polytechnique
- E-74 Association du personnel de soutien du Collège Vanier – Vanier College Support Personnel
- E-91 Syndicat des interprètes professionnels
- E-93 Syndicat des interprètes professionnels du SIVET (CSQ)
- F-03 Syndicat du personnel enseignant du Campus Vézina
- F-05 Syndicat du personnel du Centre François Michelle
- F-10 Syndicat des enseignants de l'École Sourp Hagop (CSQ)

- F-12 Syndicat du personnel de soutien de l'École Sourp Hagop (CSQ)
- F-18 Syndicat des professeurs du Collège O'Sullivan
- F-19 Syndicat des employés des Écoles Socrates
- F-22 Syndicat des enseignantes et enseignants de l'École Weston
- F-28 Syndicat du personnel du Collège St-Jean-Vianney
- F-31 Syndicat du personnel d'Armen-Québec
- F-32 Association syndicale du Collège Marie de France
- F-35 Syndicat du personnel du CSM (CSQ)
- F-40 Association du personnel des écoles musulmanes (CSQ)
- F-55 Association du personnel éducatif de l'École des Premières Lettres
- F-76 Association des enseignants de Beaubois (CSQ)
- F-80 Syndicat du personnel des écoles juives (CSQ)/Union of personnel of Jewish Schools (CSQ)
- F-85 Association du personnel du Collège Sainte-Anne de Lachine
- F-94 Syndicat du personnel de l'École secondaire Marie-Victorin (CSQ)
- G-26 Syndicat des intervenantes en petite enfance de Montréal
- G-50 Alliance des intervenantes en milieu familial de Montréal (SIPeM-CSQ)
- G-55 Syndicat indépendant des garderies (CSQ)
- H-07 Syndicat des infirmières et infirmières auxiliaires de l'Hôpital Marie-Clarac (SIIAHMC-CSQ)
- H-08 Syndicat du personnel infirmier d'Héma-Québec (SPI-CSQ)
- L-05 Syndicat du personnel des organismes de développement de la main-d'œuvre
- L-12 Syndicat loisir Québec
- L-14 Syndicat du personnel des organismes régionaux de loisir
- L-15 Syndicat du personnel des organismes communautaires (SPOC) (CSQ)

- M-01 Syndicat des employés en radio-télédiffusion de Télé-Québec
- M-02 Association des réalisateurs et réalisatrices de Télé-Québec
- M-03 Syndicat des employées et employés de MusiquePlus (CSQ)
- N-70 Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Bois-de-Boulogne
- N-81 Syndicat des professeurs du Collège Gerald-Godin (SPCGG)
- P-11 Syndicat des professionnelles et professionnels du Collège Ahuntsic
- P-16 Association of Professionals of Dawson College
- P-32 Syndicat de professionnels et de professionnelles du Cégep Maisonneuve
- P-70 Syndicat des professionnelles et professionnels du Cégep Marie-Victorin
- P-74 Association of Vanier College Professionals
- P-81 Syndicat du personnel professionnel du Collège Gerald-Godin (CSQ)
- P-85 Syndicat des professionnels et professionnelles du Collège du Vieux-Montréal – SPPCUM
- P-88 John Abbott College Professional Association
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 06
- T-08 Syndicat des professionnelles et professionnels du Centre Dollard-Cormier
- T-81 Association du personnel de réadaptation en déficience auditive

Région 07 : Outaouais

- A-12 Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Montréal
- D-13 Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais (CSQ)
- E-25 Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais
- F-93 Syndicat des enseignant(e)s du Petit Séminaire de Québec, Campus de l'Outaouais
- F-98 Syndicat des employé(es) du collège St-Joseph de Hull (CSQ)

- L-14 Syndicat du personnel des organismes régionaux de loisir
- P-15 Syndicat des professionnelles et professionnels du Collège Heritage
- P-58 Syndicat du personnel professionnel du Collège de l'Outaouais (SPPCO)
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 07
- Z-51 Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (SPEHR)

Région administrative 08 : Abitibi-Témiscamingue

- A-16 Syndicat des professionnelles et professionnels en milieu scolaire du Nord-Ouest (SPPMSNO-CSQ)
- E-89 Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- G-60 Syndicat des intervenantes en petite enfance de l'Abitibi-Témiscamingue
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 08
- Z-79 Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue

Région administrative 09 : Côte-Nord

- A-24 Syndicat des professionnelles et professionnels de la Haute-Côte Nord (CSQ)
- A-25 Syndicat des professionnelles et professionnels du Nord-Est du Québec
- H-06 Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (SIISNEQ) (CSQ)
- P-04 Association des professionnels du Collège de Sept-Îles
- P-10 Syndicat des professionnelles et professionnels du Cégep de Baie-Comeau
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 09
- Z-60 Syndicat de l'enseignement de la Haute Côte-Nord (CSQ)
- Z-61 Syndicat de l'enseignement de la région du Fer

Région administrative 10 : Nord-du-Québec

- A-12 Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Montréal
- A-16 Syndicat des professionnelles et professionnels en milieu scolaire du Nord-Ouest (SPPMSNO-CSQ)
- A-22 Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires Lac St-Jean, Pays-des-Bleuets et Baie-James
- H-06 Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (SIISNEQ) (CSQ)
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 08
- Z-77 Association de l'enseignement du Nouveau-Québec (CSQ)
- Z-79 Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue

Région administrative 11 : Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

- A-01 Syndicat des professionnelles et professionnels de commissions scolaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 01
- T-82 Syndicat du personnel de réadaptation du Centre jeunesse Gaspésie Les Îles (SPRCJGI)
- Z-01 Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Est du Québec (STEEQ)

Région administrative 12 : Chaudière-Appalaches

- A-04 Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires de la Rive-Sud de Québec
- A-05 Syndicat des professionnelles et des professionnels des commissions scolaires de Beauce-Appalaches
- D-50 Syndicat du personnel de soutien scolaire de la Commission scolaire de Beauce-Etchemin (CSQ)
- G-25 Syndicat des intervenantes en petite enfance de Québec (SIPEQ-CSQ)

- G-40 Alliance des intervenantes en milieu familial de Québec, Rive-Nord, Rive-Sud (CSQ)
- L-10 Syndicat du personnel de groupes de femmes (CSQ)
- L-16 Syndicat du Réseau Biblio CNCA (CSQ)
- P-22 Syndicat du personnel professionnel du Cégep Beauce-Appalaches (CSQ)
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 12
- Z-09 Syndicat de l'enseignement de la Chaudière
- Z-16 Syndicat de l'enseignement de L'Amiante (CSQ)
- Z-17 Syndicat de l'enseignement des Deux Rives (SEDR-CSQ)
- Z-22 Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud (SECS)

Région administrative 13 : Laval

- A-13 Syndicat des professionnelles et professionnels des services éducatifs de la région de Montréal
- D-44 Syndicat du personnel de soutien en éducation (CSQ)
- F-24 Syndicat du personnel de l'École Démosthène
- F-90 Syndicat des enseignantes et enseignants de du Collège Letendre
- G-30 Alliance des intervenantes en milieu familial Laval, Laurentides, Lanaudière (CSQ)
- H-04 Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (CSQ)
- L-12 Syndicat loisir Québec
- L-14 Syndicat du personnel des organismes régionaux de loisir
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 13

Région administrative 14 : Lanaudière

- A-27 Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière (SPPELL)
- F-60 Syndicat de l'Académie François-Labelle (CSQ)
- G-30 Alliance des intervenantes en milieu familial Laval, Laurentides, Lanaudière (CSQ)
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 14
- Z-54 Syndicat de l'enseignement du Lanaudière
- Z-62 Syndicat de l'enseignement de la région des Moulins (CSQ)

Région administrative 15 : Les Laurentides

- A-27 Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière (SPPELL)
- D-60 Syndicat du personnel de soutien en éducation de la Rivière-du-Nord (CSQ)
- F-23 Syndicat des enseignantes et enseignants de l'Académie Laurentienne (CSQ)
- F-29 Syndicat du personnel de l'Académie Lafontaine (CSQ)
- F-45 Syndicat du personnel de l'Académie Ste-Thérèse (Campus Ste-Thérèse)
- F-99 Syndicat du personnel de l'Académie Laurentienne (CSQ)
- G-30 Alliance des intervenantes en milieu familial Laval, Laurentides, Lanaudière (CSQ)
- P-14 Syndicat des professionnelles et professionnels du Collège Lionel-Groulx
- P-65 Syndicat du personnel professionnel du Cégep de Saint-Jérôme (CSQ)
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 15
- T-71 Syndicat des employées et employés du secteur bureau du Centre du Florès (CSQ)
- Z-45 Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides
- Z-48 Syndicat de l'enseignement de la Rivière-du-Nord
- Z-51 Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (SPEHR)

Région administrative 16 : Montérégie

- A-08 Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires de Richelieu-Yamaska
- A-09 Syndicat des professionnelles et professionnels de commissions scolaires du Sud de la Montérégie
- A-10 Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires de la Montérégie (CSQ)
- A-12 Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Montréal
- A-13 Syndicat des professionnelles et professionnels des services éducatifs de la région de Montréal
- D-43 Syndicat du personnel de soutien des Trois-Lacs (SPSTL) (CSQ)
- E-35 Syndicat du personnel de soutien du Cégep de Granby – Haute-Yamaska
- E-48 Syndicat du personnel de soutien du Collège Édouard-Montpetit
- F-09 Association des enseignantes et enseignants du Collège Durocher Saint-Lambert (A.E.E.C.D.S.L.)
- F-17 Syndicat du personnel professionnel et de soutien du Collège Durocher Saint-Lambert (SPPSCDSL)
- F-33 Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Charles-Lemoyne (CSQ)
- F-34 Syndicat des employés(es) professionnels et de soutien du Collège Charles-Lemoyne (CSQ)
- F-70 Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège français secondaire de Longueuil (SEECFSL) (CSQ)
- G-26 Syndicat des intervenantes en petite enfance de Montréal (SIPEM-CSQ)
- G-27 Alliance des intervenantes en milieu familial – Montérégie (CSQ)
- L-01 Syndicat des employés du CRL Rive-Sud
- L-06 Syndicat des employés du Conseil régional des loisirs Richelieu-Yamaska (CSQ)
- L-11 Syndicat du personnel des bibliothèques (CSQ)

- L-14 Syndicat du personnel des organismes régionaux de loisir
- L-22 Syndicat des employés du CLD du Bas-Richelieu (CSQ)
- P-03 Syndicat des professionnels du Collège de Valleyfield
- P-35 Syndicat du personnel professionnel du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (CSQ)
- P-42 Syndicat des professionnels du Collège d'enseignement général et professionnel (Cegep) de Sorel-Tracy (CSQ)
- P-86 Champlain Professionals' Association (CSQ)
- P-88 John Abbott College Professional Association
- P-92 Syndicat des professionnels du Collège Édouard-Montpetit
- P-96 Syndicat des professionnelles et professionnels du Cégep de Granby-Haute-Yamaska
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 16
- T-26 Syndicat des professionnelles et professionnels du Laboratoire de santé publique du Québec
- T-52 Syndicat du personnel de soutien de Longueuil (CSQ)
- Z-26 Syndicat de l'enseignement de Champlain
- Z-27 Association des professeurs de Lignery (CSQ)
- Z-28 Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu
- Z-32 Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu
- Z-49 Syndicat de l'enseignement Val-Maska
- Z-66 Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil (CSQ)

Région administrative 17 : Centre-du-Québec

- A-06 Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires du Centre du Québec
- A-19 Syndicat du personnel professionnel de l'éducation du Cœur du Québec (CSQ)
- D-07 Syndicat du soutien scolaire de la Rivéraine (CSQ)

- D-95 Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lucien (STTMPSL) (CSQ)
- E-05 Syndicat du personnel de soutien du Cégep de Victoriaville (CSQ)
- F-02 Association professionnelle des enseignants du Collège de St-Bernard de Drummondville
- F-91 Syndicat des salariés du Collège d'affaires Ellis (CSQ)
- L-14 Syndicat du personnel des organismes régionaux de loisir
- N-72 Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Victoriaville
- N-73 Syndicat des enseignants et enseignantes du Collège de Drummondville (FEC) (CSQ)
- P-31 Syndicat des professionnels et professionnelles du Collège de Drummondville
- P-59 Syndicat des professionnels du Cégep de Victoriaville (CSQ)
- Q-01 Syndicat des employées et employés municipaux du Québec (CSQ)
- R-74 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – région 17
- Z-23 Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville
- Z-24 Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs (SEBF) (CSQ)
- Z-25 Syndicat des enseignantes et enseignants de la Riveraine

Statistiques

Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation (FPPE)							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
FPPE	5361	0	25	321	802	1148	21 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	5,36 %	0,0 %	0,6 %	2,5 %	5,5 %	3,6 %	

Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS)							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
FPSS	20 241	139	1 475	2 602	2 205	6 421	32 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	20,2 %	44,1 %	36,8 %	20,3 %	15,1 %	20,2 %	

Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES)							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
FPSES	3179	165	556	369	220	1 310	41,2 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	3,2 %	52,4 %	13,9 %	2,9 %	1,5 %	4,1 %	

Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP)							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
FPEP	1 839	2	18	199	269	488	26,5 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	1,8 %	0,6 %	0,4 %	1,6 %	1,8 %	1,5 %	

Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ)							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
FIPEQ	1267	2	114	253	246	615	49 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	1,3 %	0,6 %	2,8 %	2 %	1,7 %	1,9 %	

Fédération de la santé du Québec (FSQ)							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
FSQ	5 347	1	270	629	667	1 567	29 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	5,3 %	0,3 %	6,7 %	4,9 %	4,5 %	4,9 %	

Fédération du personnel du loisir, de la culture et du communautaire (FPLCC)							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
FPLCC	169	0	1	15	17	33	20 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	0,2 %	0,0 %	0,02 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	

Télé-Québec							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
COMM	163	0	5	20	15	40	25 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	0,2 %	0,0 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	

Fédérations des enseignantes et enseignants de cégep (FEC)							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
FEC	1 738	0	9	101	194	304	17 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	1,7 %	0,0 %	0,2 %	0,8 %	1,3 %	0,9 %	

Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC)							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
FPPC	864	0	0	12	77	169	20 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	0,9 %	0,0 %	0,0 %	0,09 %	0,5 %	0,5 %	

Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (F4S)							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
F4S	735	0	3	55	65	123	17 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	0,7 %	0,0 %	0,07 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	

Chargés de cours d'université Responsables de formation pratique Professeur d'enseignement clinique (U)							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
	2 843	0	4	142	332	478	17 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	2,8 %	0,0 %	0,1 %	1,1 %	2,3 %	1,5 %	

Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE)							
	Nb de membres	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	Total jeunes	% jeunes
FSE	58 163	6	1 596	8 601	9 900	20 103	35 %
CSQ	99 963	315	4 007	12 832	14 646	31 800	32 %
	58 %	1,9 %	39,8 %	67 %	67,6 %	63,2 %	

Le plan d'action

Plan d'action 2006-2009 des jeunes de la CSQ

Le présent document a pour objectif de présenter le Plan d'action proposé par le Comité et le Réseau des jeunes de la CSQ pour 2006-2009.

Composition et rôle du Comité des jeunes

Les membres du Comité des jeunes, élus par les membres du Conseil général, sont :

Jean-Simon Carrier	Syndicat de l'enseignement Val-Maska, FSE
Karine Grimard	Syndicat de l'enseignement de l'Estrie, FSE
Patrick Jeannotte	Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires de la Montérégie, FPPE
Brigitte Larabée	Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue, FSE
Nancy Bibeau	Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes, infirmières auxiliaires du Cœur-du-Québec, FSQ

Le Comité des jeunes joue un rôle de représentation des jeunes auprès du Conseil exécutif de la Centrale et des personnes déléguées au Conseil général d'abord, mais aussi à l'externe. Le Comité surveille les politiques gouvernementales à l'égard des jeunes, soutient l'émergence d'une relève syndicale dynamique, stimule la mobilisation des jeunes, particulièrement sur les questions qui les touchent directement dans l'exercice de leur travail.

Dans une décision d'un Conseil général de 1993, on définit le rôle du Comité des jeunes comme « un lieu de réflexion, d'analyse et d'intervention pour que les préoccupations et les propositions des jeunes deviennent intégrées aux orientations et aux pratiques de la CSQ et de ses organismes affiliés. En ce sens, analyse, recommandations, information, formation, organisation et action font partie du rôle du Comité ».

Cette définition tient toujours, mais on pourrait également l'élargir au rôle des réseaux des jeunes. Les trois réseaux des jeunes tenus chaque année sont un lieu important d'échange, de réflexion et d'analyse entre les jeunes, mais aussi entre la relève et la structure plus large de la CSQ.

Au premier réseau de l'année, tenu en novembre 2006, les participantes et les participants ont travaillé ensemble sur le Plan d'action de la CSQ découlant des orientations du Congrès 2006. Le Plan d'action des jeunes est construit autour des trois axes du Congrès 2006-2009, soit :

- 1- La défense et la promotion des emplois et des conditions de vie et de travail des membres.
- 2- La contribution à l'établissement d'une société plus juste et plus démocratique.
- 3- L'amélioration des capacités de l'organisation.

Axe 1 – La défense et la promotion des emplois et des conditions de vie et de travail des membres

Objectifs	Actions	Échéancier
1.1 Défendre les intérêts des jeunes aux instances de la CSQ et à l'externe	<ul style="list-style-type: none"> – Intervenir au nom des jeunes au Conseil général – Créer un outil qui permet de former et d'informer les nouvelles et les nouveaux (mise à jour de la Boîte à outils) 	En continu
1.2 Participer à la réalisation du plan intégré sur l'insertion en emploi, la désertion professionnelle et le transfert intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> – Participer à un premier échange au Réseau de novembre 2006 – Poursuivre la contribution au dossier – Créer un outil pour développer un système de mentorat – Poursuivre les liens avec l'A.R.E.Q. sur cette question – Développer des liens avec les universitaires qui se penchent sur cette question 	Réalisé En continu À développer En continu À faire
1.3 Contribuer aux travaux sur l'épuisement professionnel et la santé mentale au travail	<ul style="list-style-type: none"> – Participer à une recherche sur le stress au travail menée par le CPJ au Réseau de février 2007 – Trouver des statistiques spécifiques sur les jeunes – Se pencher sur des solutions lors des réseaux – Organiser des rencontres entre les jeunes et les présidences de syndicat sur le terrain pour partager, s'informer et rendre le syndicat plus accessible 	Réalisé À faire En continu À développer
1.4 Définir des mesures appropriées pour favoriser la conciliation famille-militantisme-travail	<ul style="list-style-type: none"> – Faire une enquête auprès des jeunes parents – Collaborer avec le Comité des femmes sur la question – S'attarder au rôle des jeunes pères – Donner accès aux jeunes aux résultats de recherche sur la question – Faire pression pour que de telles mesures soient incluses lors des prochaines négociations – Réaliser un plan de relève 	À faire À développer À développer À faire À développer 2007

1.5 Contribuer aux travaux sur l'évolution, les motifs et les impacts des différents types de congés (sans traitement, sabbatiques, réduction volontaire du temps de travail, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> – Organiser des groupes de discussion sur cette question – Trouver des données spécifiques sur les jeunes 	À développer À faire
---	--	-------------------------

Axe 2 – La contribution à l'établissement d'une société plus juste et plus démocratique

Objectifs	Actions	Échéancier
2.1 Sensibiliser les jeunes aux grands dossiers qui animent la Centrale	<ul style="list-style-type: none"> – Participer à la Campagne d'animation-consultation en éducation (Réseaux de novembre 2006 et de février 2007) – Encourager la participation des jeunes à la tournée du SISF sur les services publics – Informer les jeunes lors des réseaux et dans les outils de communication de la CSQ (Nouvelles CSQ, Web, etc.) 	Réalisé 2007 En continu
2.2 Promouvoir l'implication des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> – Encourager la participation des jeunes aux divers comités de la Centrale – Encourager la participation citoyenne des jeunes en général 	En continu En continu
2.2 Sensibiliser les jeunes à la question de la gestion des fonds de retraite	<ul style="list-style-type: none"> – Inviter des spécialistes à parler de la question aux réseaux 	À développer
2.3 Sensibiliser la relève à l'importance et au rôle des EVB	<ul style="list-style-type: none"> – Créer des liens entre le Comité des jeunes et les EVB 	À développer

2.4	Collaborer avec les groupes sociaux et communautaires pour défendre les droits de l'ensemble de la population	– Soutenir certains groupes jeunesse particuliers au cas par cas (jeunes mères monoparentales, jeunes immigrants, jeunes itinérants, jeunes autochtones, etc.)	En continu À développer
2.5	Favoriser l'implication des jeunes en coopération internationale		En continu
2.6	Consolider le rôle social des syndicats et leurs relations avec les autres acteurs de la société civile, localement et dans les régions	– Favoriser l'accès aux jeunes à la formation syndicale et à l'information syndicale	En continu
2.7	Sensibiliser les jeunes à la conjoncture sociopolitique et économique	– Présenter un point sur la conjoncture à chaque réseau – Présenter des dossiers sociopolitiques lors des réseaux – Organiser des rencontres avec les comités jeunes des partis politiques sur les enjeux de la prochaine campagne électorale	En continu En continu À faire (2007)

Axe 3 – L'amélioration des capacités de l'organisation

Objectifs	Actions	Échéancier
3.1 Contribuer à la réflexion sur la solidarité interne, la coordination et la cohésion de l'organisation	– Coordonner l'échéancier des consultations précongrès avec les réseaux des jeunes pour s'assurer que ces derniers puissent y participer – S'assurer que les préoccupations des jeunes se retrouvent dans les préoccupations du Congrès extraordinaire	2007

<p>3.2 Contribuer à développer un sentiment d'appartenance à la CSQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Développer une plus grande coordination entre les réseaux des jeunes et les comités des jeunes au niveau local – Favoriser la sensibilisation des jeunes par les jeunes – S'assurer que les jeunes reçoivent de l'information portant sur l'histoire du syndicalisme 	<p>En continu</p> <p>À développer</p> <p>Réalisé (réseau février 2007) +</p> <p>En continu</p>
<p>3.3 Développer les outils de communication et d'information pour les sujets qui touchent les jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Publiciser l'existence du Réseau des jeunes CSQ – Publiciser les résultats obtenus par le Réseau des jeunes pour montrer qu'ils ont un réel impact sur la société – Développer la page Web consacrée aux jeunes sur le site de la CSQ – S'assurer de la parution d'au moins un article portant sur les jeunes dans Nouvelles CSQ 	<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>À développer</p> <p>En continu</p>
<p>3.4 Contribuer à formaliser davantage les mécanismes de coordination régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> – S'informer sur l'existence de comités de jeunes au niveau local, le cas échéant, s'informer sur les raisons qui justifient ce choix – Distribuer la Boîte à outils dans les comités locaux 	<p>En continu</p> <p>2007-2008</p>
<p>3.5 Évaluer la place des membres des communautés culturelles dans les instances</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Encourager la participation des minorités visibles et des communautés culturelles aux instances syndicales – Trouver des façons pour encourager la participation des jeunes autochtones aux réseaux 	<p>À développer</p> <p>À développer</p>
<p>3.6 Contribuer à développer des solidarités et des collaborations avec les autres organisations syndicales en vue des négociations de 2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Organiser des rencontres avec tous les comités des jeunes des autres centrales afin de réfléchir sur les perspectives des prochaines négociations et sur les différents enjeux auxquels doivent faire face les organisations syndicales 	<p>À développer</p> <p>Réalisé (2007 : rencontre avec comités des jeunes des organisations du SISP)</p>

Divers outils

Publications concernant les jeunes
